

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE**

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION
FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Au terme de ma deuxième année de mandat (avril 2010) à la mairie de la municipalité, je vous sou mets un bilan des années 2010 et 2011, ainsi que la prévision des projets pour l'année 2012. Je dépose ce rapport aux archives de la municipalité, ainsi que la liste de tous les contrats de plus de 2 000\$ conclus avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

Pour l'année 2010, le rapport financier, vérifié par la firme Groupe F.B.L. s.e.n.c., indiquait un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 316 241\$. Au 31 décembre 2010, l'excédent de fonctionnement non affecté avant consolidation était de 577 279\$.

En décembre 2010, le Conseil adoptait un budget de 2 060 423 \$ pour l'exercice financier 2011.

Nous prévoyons terminer l'année avec un surplus car l'état comparatif préliminaire des recettes et dépenses au 31 décembre 2011 nous indique un excédent des revenus sur les dépenses d'un montant approximatif de 99 814\$. Cependant, il est bien évident que pour les derniers mois d'opération d'ici la fin de l'exercice, les dépenses estimées peuvent varier.

Tel qu'exigé par la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que le Conseil a adopté le règlement numéro 543 décrétant la rémunération des membres du Conseil municipal du village de Sainte-Madeleine et abrogeant le règlement numéro 434 (adopté le 3 décembre 2000) en date du 1er juin 2010.

Ainsi, la rémunération annuelle de base pour 2011 est de 11 676 \$ pour le maire et de 3 900\$ pour les conseillers. Les membres du Conseil ont aussi droit à une allocation de dépenses pour l'année 2011 d'un montant égal à la moitié de leur rémunération à titre de dédommagement de dépenses inhérentes à leur fonction. Si nécessaire, le maire suppléant a droit à une rémunération additionnelle égale à la rémunération du maire lorsqu'il y a remplacement pour une période d'au moins cinq (5) jours.

À la M.R.C. des Maskoutains, ma rémunération annuelle de base est de 6 405,12 \$ à titre de conseiller. J'ai aussi droit à une allocation de dépenses fixée, par année, à la moitié de la rémunération de base. De plus, j'ai été nommé par la M.R.C. à titre de délégué au COVABAR (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu) pour lequel aucune rémunération n'est prévue.

À titre de délégué au Conseil de la R.I.E.V.R. je reçois une rémunération de 57,21\$ par présence, ainsi que 28,61\$ par mois à titre de 2^e vice-président, plus une allocation de dépenses à la moitié de la rémunération.

À titre de délégué au Conseil du C.I.T.V.R. Monsieur le conseiller André Lefebvre reçoit un montant de 114,43\$ pour chaque présence aux réunions.

À titre de délégué au Conseil de Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, Monsieur le conseiller Pierre Michaud reçoit un montant de 89,36\$ par réunion.

Ces quelques formalités étant complétées, je vous informe maintenant des projets entrepris cette année ainsi que ceux anticipés dans un avenir rapproché.

Nous avons maintenu, pour une douzième année consécutive, l'escompte accordé sur le paiement total du compte de taxes à la première échéance, lequel peut être acquitté en trois versements établis.

Suivant le plan d'intervention relatif au renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout et de la chaussée ainsi que du remplacement des trottoirs, nous avons presque terminé le projet de la route 227 entre la rue St-Anne et la rue Spénard (rues St-Jean-Baptiste et St-Simon) et nous pensons respecter le budget malgré quelques avis de changements (imprévus).

En décembre 2010, nous avons adopté <<La politique de gestion contractuelle>> tel qu'exigé par le gouvernement.

En février, nous avons accordé une subvention de 15 077\$ pour la réalisation du projet du parc-école de l'école St-Joseph-Spénard (projet réalisé).

En mars, nous avons approuvé le schéma de couverture de risque en sécurité incendie (projet révisé) ainsi que le plan de mise en œuvre et entente en matière de prévention, élaboré par la MRC en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, telles qu'elle apparaissent dans un document de mai 2001 et intitulé « Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ».

En juin, nous avons adhéré au service de Somum Communications (SCO). Ce service nous permet de répondre à nos besoins de communication urgente en ciblant par filtre, une partie ou l'ensemble du territoire via un logiciel installé sur un ordinateur (transmission à la population de certaines informations urgentes, tels les avis d'ébullition, les interruptions de service, etc...).

En août, nous avons accepté les dispositions du protocole d'entente relatif à l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services entre la Commission Scolaire et la municipalité de Sainte-Madeleine (nous avons donc accès au gymnase de l'école St-Joseph-Spénard). Nous avons aussi procédé à l'inspection par caméra des 3 065 mètres restants de conduites d'égout sanitaire afin de recueillir les données nécessaires à la mise à jour du plan d'intervention du renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée.

En septembre, nous avons adopté un document intitulé: «Directives relatives à l'implantation de ralentisseurs de vitesse de type dos d'âne».

En octobre, suite à la révision de nos règlements, nous avons adopté l'abrogation de 33 règlements devenus obsolètes. Nous sommes à réviser plusieurs autres règlements. Suite à la réception en date du 26 septembre 2011 de la résolution 11-09-517 intitulée «Entente intermunicipale relative aux loisirs – Proposition finale Sainte-Marie-Madeleine» offrant le statu quo à savoir le renouvellement de l'entente actuelle selon le partage à 50-50 des dépenses relatives aux loisirs jusqu'au 31 décembre 2015. Considérant inéquitable ce partage pour les citoyens du Village de Sainte-Madeleine, à savoir que pour une résidence évaluée à 184 500\$ il en coûte 103,14\$ pour les citoyens de Sainte-Madeleine et 60,33\$ pour les citoyens de Sainte-Marie-Madeleine pour le service des loisirs (OTJ Desnoyers inc), il fut résolu de procéder aux calculs du partage des actifs des loisirs et de mettre fin au mandat de l'O.T.J. Desnoyers inc. à compter du 31 décembre 2011.

Par conséquent, une ouverture de poste de coordonateur(trice) des loisirs, à paraître dans les journaux locaux fut autorisée.

Au courant de l'année, nous avons fait l'achat de divers équipements pour les travaux publics (coffrages pour trottoir, pompe à émulsion asphaltique, rouleau compacteur/vibrateur à asphalte,) et suite à l'embauche d'une secrétaire-réceptionniste et commis de bureau (Stéphanie Roy), nous avons procédé à l'achat de l'ameublement et de l'équipement nécessaire à l'aménagement d'un espace de travail supplémentaire ainsi qu'un système informatique et de ses composantes.

En collaboration avec la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, nous avons autorisé l'achat d'un camion unité d'urgence et des équipements requis pour le service d'incendie.

Nous avons participé, maire et conseillers(ière) à une formation obligatoire: Le comportement éthique, offert par la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités). L'objectif étant d'adopter de façon éclairée un code d'éthique et de déontologie des élus d'ici janvier 2012 tel qu'exigé par le gouvernement (voir avis de motion du mois d'octobre).

Au niveau du budget 2012, nous procéderons un peu plus tard durant cette session à l'adoption de différents budgets d'organismes municipaux et de régies dont nous faisons partie. Nous devons composer avec ces budgets vis à vis desquels nous avons peu ou pas de contrôle.

Concernant les projets pour 2012 :

- Nous sommes en attente du résultat du comité formé de 2 conseillers (M. Lefebvre et M. Girouard) pour l'élaboration d'un plan d'action pour les besoins futurs de notre municipalité et des ses citoyens.
- Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une partie de la rue St-Simon.
- Plan d'action du futur comité loisirs.
- Remplacement des pompes d'égouts pluviaux et sanitaires de la rue St-Simon (secteur Desbiens).
- Mise à niveau du bâtiment du réservoir d'eau potable et du compteur d'entrée de la R.I.E.V.R.
- Mise à jour du site internet de la municipalité.
- Analyse des coûts et des subventions du projet de renouvellement des infrastructures de la rue St-Simon.

En terminant, je veux souligner la qualité du travail des gestionnaires et des employés(es) de la municipalité. Je profite aussi de l'occasion pour remercier les membres du conseil qui travaillent dans le respect, de façon à donner les orientations les plus équitables pour l'ensemble de la population.

Toutes ces activités ont été réalisées par un travail d'ÉQUIPE, félicitations à tous(tes).

Alain Paradis,
Maire de la Municipalité du Village de Sainte-Madeleine

**LISTE DES CONTRATS ET FACTURES DE PLUS
DE 2 000 \$ ET TOTALISANT 25 000 \$ ET PLUS
POUR UN FOURNISSEUR**

DURANT LA PÉRIODE DU 2 NOVEMBRE 2010 AU 1er NOVEMBRE 2011

Nom du fournisseur	Description de la dépense	Montant
C.I.T.V.R.	Quote-part	165 479 \$
Construction Bricon	Route 227, décompte no 6	25 122 \$
Consumaj inc	Surveillance des travaux route 227	65 061\$
Desjardins Sécurité financière	Assurances collectives et RÉER	72 378 \$
Excavations St-Césaire	Travaux route 227	1 299 373\$
Financière Banque Nationale	Remboursement prêts #449 - #539	58 663 \$
Groupe ABS	Décontamination	28 776\$
Hydro Québec	Électricité	52 508 \$
M.R.C. les Maskoutains	Quote-part annuelle, et mise à jour d'évaluation	69 128 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	160 579 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises déductions à la source	106 555 \$
Municipalité Ste-Marie-Madeleine	Service incendie	64 871 \$
Nortrax Québec Inc	Acquisition rouleau compacteur	30 027\$
O.T.J. Desnoyers Inc.	Subventions	86 445 \$
Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Madeleine & Sainte-Marie-Madeleine	Quote-part annuelle	48 450 \$
Régie inter. Eau Vallée Richelieu	Quote-part annuelle	97 068 \$
R.I.A.M.	Services des ordures	157 523 \$
Receveur Général du Canada	Remises déductions à la source	40 469 \$
Ultima assurances	Assurances	38 733 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour municipale, équipement supra local	36 526 \$
Ville Mont-Saint-Hilaire	Achat d'eau	<u>37 315 \$</u>
Total pour la période visée :		2 741 049 \$